



# Critères de reprise

# Table des matières

- 3** Introduction et application
- 4** Processus d'évaluation et de calcul
- 5** Restitution du véhicule
- 6** Pneus
- 7** Jantes
- 9-10** Peinture
- 11** Carrosserie
- 12-13** Pare-chocs, spoilers, grille de radiateur,  
enjolveurs et moulures
- 14-15** Habitacle



# Introduction et application

## Comment une évaluation objective de l'état du véhicule est-elle garantie au moment de la restitution?

Les dommages constatés au véhicule restitué sont classés en deux catégories:

Les **«dommages acceptables»**: les traces d'usure et d'utilisation dues au kilométrage du véhicule et à l'usage conforme à sa destination (en fonction de l'âge et du nombre de kilomètres parcourus); ces dommages sont couverts par les mensualités de leasing;

Les **«dommages non acceptables»**: les défauts ou les dommages résultant d'une utilisation inappropriée du véhicule ou d'un usage non conforme à sa destination, de sollicitations excessives, d'un accident ou de l'absence d'équipements; ces dommages entraînent une réduction de la valeur résiduelle du véhicule.

### Etat acceptable

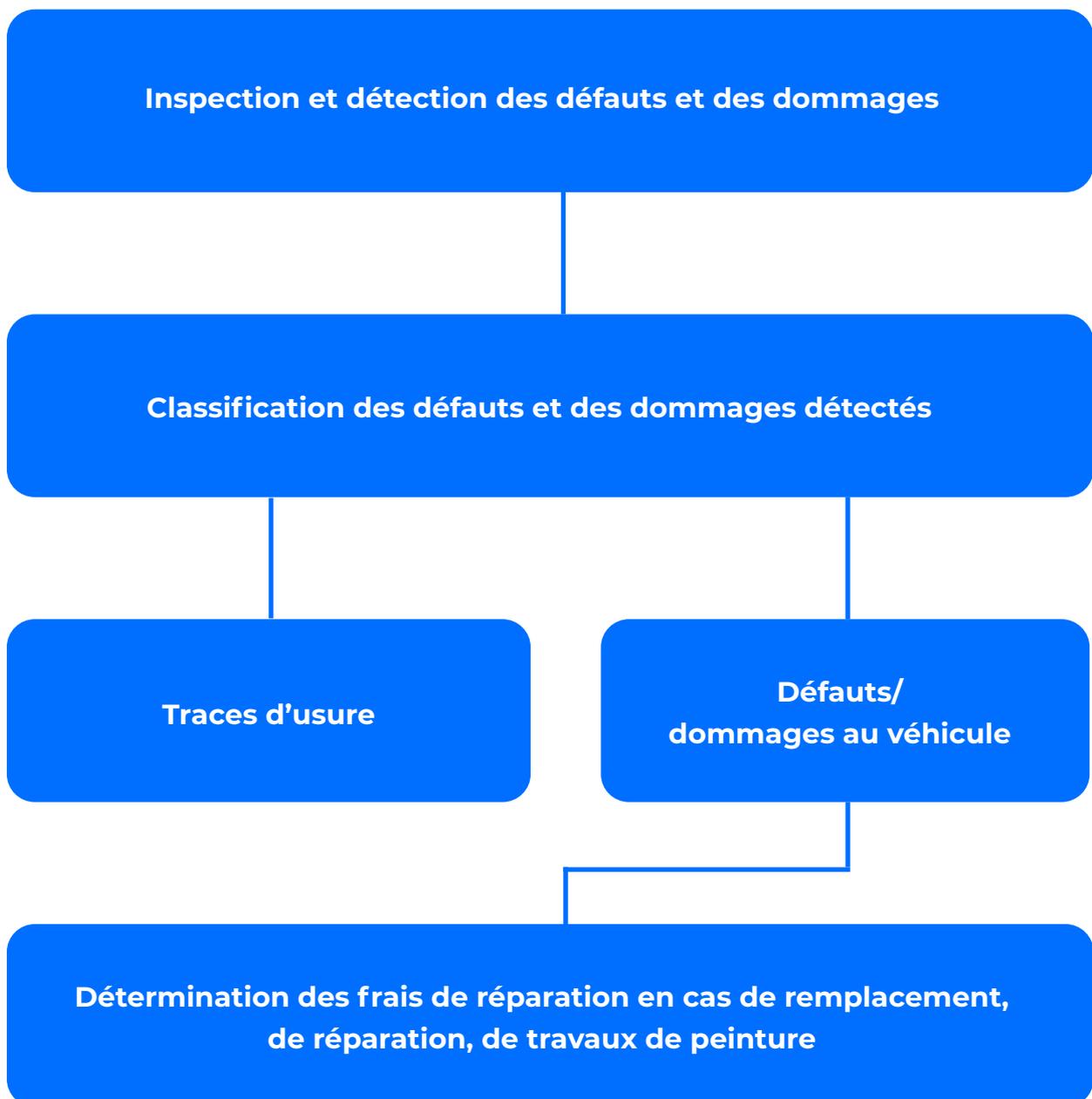
- Le véhicule est complet et contient tous les équipements présents au moment de la livraison, il est donc conforme aux spécifications du constructeur
- Les traces d'usure et d'utilisation ne nuisent pas à l'apparence générale du véhicule

### Etat non acceptable

- Equipements manquants
- Usure excessive et dommages liés à un accident
- Dommages qui diminuent la sécurité du véhicule

# Processus d'évaluation et de calcul

Déroulement du processus d'évaluation et de calcul



# Restitution du véhicule

## Généralités

Avant la restitution du véhicule, il convient d'enlever tout objet personnel des divers compartiments, p. ex. vide-poches, compartiments dans les portes, boîte à gants, coffre, console centrale, pare-soleil, toit ouvrant, rangements sous les sièges, etc.

- Parapluies
- Lunettes de soleil
- Cartes routières
- Supports de musique
- Cartes de carburant

Tout accessoire fourni avec le véhicule au moment de la remise, ou, le cas échéant, durant la période d'utilisation, doit également être présent au moment de la restitution:

- Permis de circulation original
- toutes les clés, y compris la clé principale, la clé de remplacement et, le cas échéant, la clé d'atelier
- Tous les documents originaux, p. ex. modes d'emploi, carnet de bord, fiche d'entretien du système antipollution, carnet d'entretien dûment rempli
- Supports de données, tels que cartes SD, CD ou DVD pour le système d'aide à la navigation
- Accessoires audio (p. ex. dispositif mains-libres)
- Accessoires du véhicule, p. ex. câble de démarrage avec adaptateur et sac, plage de coffre, filet/séparation, sièges supplémentaires, appuie-têtes, allume-cigares, dispositif d'attelage avec clés et accessoires, coupe-vent, etc.
- Roues supplémentaires
- Antivol des jantes et clés, équipement de secours complet fourni avec le véhicule (cric, clés pour écrous de roues, outils de bord, roue de rechange/secours ou trousse de crevaison complète et prête à l'emploi, triangle de sécurité, trousse de secours, etc.)

# Pneus

## ACCEPTABLE

- Légères traces de contact/abrasion sans dégâts aux flancs des pneus



## INACCEPTABLE

- Dommages aux pneus individuels qui nuisent à la sécurité routière (100 %):
  - Pneumatiques portés d'un côté ; en outre calcul des coûts d'alignement des roues
  - Fissures, endommagements, bosses sur la carcasse ou sur le flanc du pneu



# Jantes

## ACCEPTABLE

- Petites rayures/égratignures sur les enjoliveurs et éraflures sur le rebord des jantes
- Jantes en acier intactes avec quelques points de rouille
- Jantes en alliage léger présentant de légères traces de contact/abrasion sur le rebord des jantes éliminables par application d'une peinture



## INACCEPTABLE

- Enlèvement de matière ou fractures sur les enjoliveurs, rayures et déformations importantes (100 %)
- Jantes en acier déformées ou présentant d'importantes traces de rouille (100 %)
- Jantes en alliage léger (100 % ou quote-part):
  - Présentant des déformations ou des fractures (100 %)
  - Présentant d'importantes éraflures (quote-part ou 100 %)
  - Présentant des enlèvements de matière non éliminables par l'application d'une peinture (100 %)
  - Jantes en alliage léger réparées de manière inappropriée (100 %)



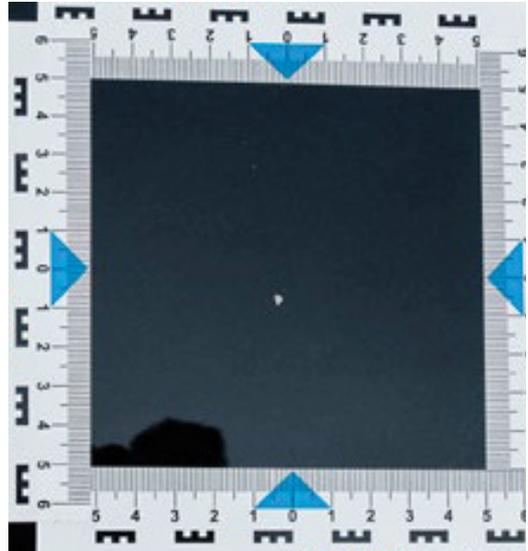
# Evaluation de l'état indépendante, impartiale et transparente



# Peinture

## ACCEPTABLE

- Tout dégât de peinture pouvant être enlevé par polissage ou ponçage sans abimer la couche supérieure de peinture
- Petits dégâts à la partie avant (pare-chocs, grille de radiateur, ailes gauche et droite et capot), dus aux impacts de pierre pendant l'usage normal du véhicule, au maximum 3 impacts par décimètre carré ou 10 impacts par élément de carrosserie
- Retouches dans les règles de l'art afin de réparer des dégâts minimes à la peinture
- Traces d'abrasion typiques des portiques de lavage ou peinture ternie



# Peinture

## INACCEPTABLE

- Réparation inappropriée de dégâts à la peinture
- Rayures de plus de 10 cm de longueur et/ou exigeant une réparation de peinture
- Retouches de peinture visibles à une distance de plus de 1 m
- Dégâts à la peinture dus à des bosses, des éraflures et des rayures traversant la couche supérieure de peinture et exigeant des travaux de peinture
- Dommages dus à la corrosion exigeant une réparation de peinture
- Trace de corrosion
- Traces, résidus ou écailllements résultant de l'enlèvement d'inscriptions et d'autocollants
- Différences de couleur dues à des peintures partielles
- Dégâts à la peinture dus à des substances corrosives (acide sulfurique, excréments d'oiseaux, résine, dépôts de matériaux industriels ou de construction) et exigeant une réparation de peinture (quote-part)



# Carrosserie

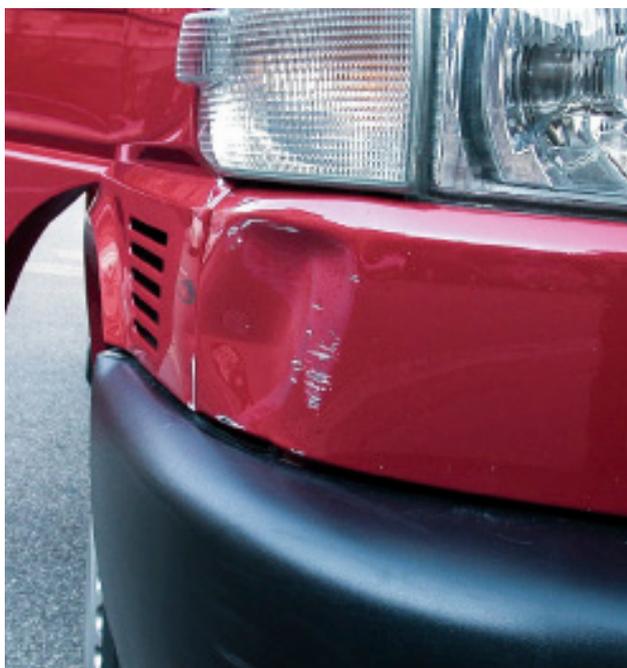
## ACCEPTABLE

- Au maximum 2 bosses d'un diamètre de 25 mm maximum (= pièce de deux francs), sans dégât de peinture



## INACCEPTABLE

- Bosses d'un diamètre supérieur à 25 mm
- Plus de 6 bosses d'un diamètre jusqu'à 25 mm par véhicule
- Dégâts de grêle
- Remise en état inappropriée de la carrosserie ou du véhicule accidenté
- Coque de rétroviseur cassée



# Pare-chocs, spoilers, grille de radiateur, enjoliveurs et moulures

## ACCEPTABLE

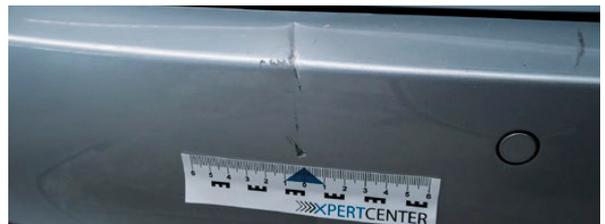
- Abrasions superficielles des pare-chocs, des enjoliveurs, des moulures et de la grille de radiateur, sans fractures ni déformations



# Pare-chocs, spoilers, grille de radiateur, enjoliveurs et moulures

## INACCEPTABLE

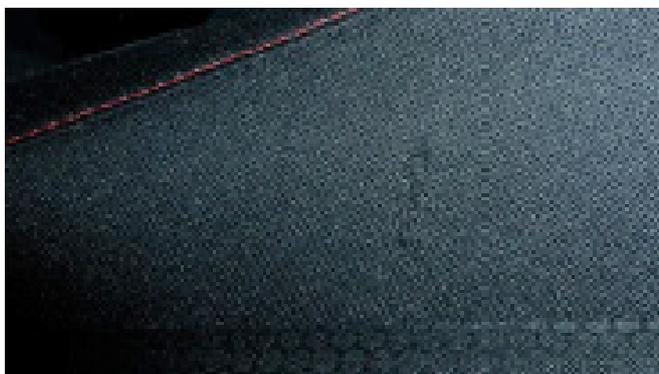
- Rayures de plus de 10 cm de long et/ou exigeant une réparation de peinture
- Fissures, refoulements ou fractures des pare-chocs, de la grille de radiateur, des enjoliveurs, des moulures, des spoilers, etc.
- Dégâts aux éléments en matière synthétique non peints, dus à des bosses, des éraflures et des rayures traversant la couche supérieure jusqu'au matériau de base
- Remise en état inappropriée d'un véhicule accidenté
- Dommages diminuant la sécurité du véhicule



# Habitacle

## ACCEPTABLE

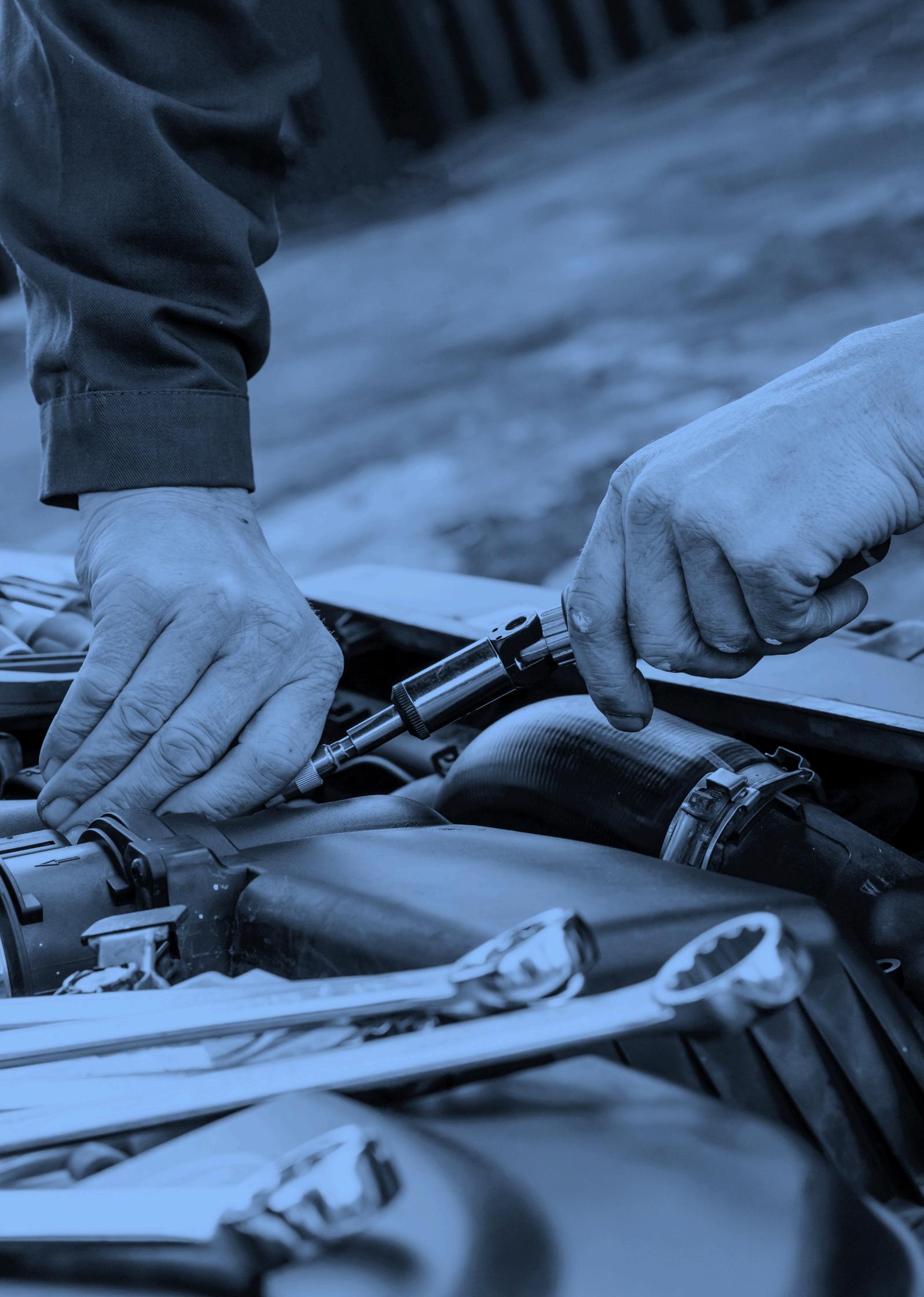
- Traces d'utilisation et déformations des sièges, des bords et parties latérales des sièges ainsi que des garnitures, du capitonnage et du seuil de chargement
- Saletés et taches sur les sièges, les garnitures, les tapis et revêtements de sols, dont l'élimination est possible au moyen d'un détergent courant lors de la préparation normale du véhicule



## INACCEPTABLE

- Saletés, taches, résidus sur les sièges, le pavillon, les tapis de sol et les garnitures et odeurs anormales (animaux, tabac, etc.), dont l'élimination n'est pas possible au moyen d'un détergent courant selon la procédure habituelle de préparation du véhicule
- Dégâts dus à des fissures, des coupures, des fractures, des rayures, des trous et des déformations; coutures déchirées
- Brûlures sur les sièges ou les garnitures
- Garnitures intérieures et de coffre et caches absents ou défectueux
- Dysfonctionnements et dommages aux ceintures ou aux dispositifs de verrouillage de sécurité et aux accessoires correspondants
- Réparations inappropriées et/ou risque de diminution de la sécurité





**Carvolution AG**

Neufeldweg 2  
4913 Bannwil

+41 62 531 25 26  
[contact@carvolution.ch](mailto:contact@carvolution.ch)  
[carvolution.ch](http://carvolution.ch)